



Règlement de la RANDONNEE NOCTURNE « Saint Aubin BLACK »

L'association "ASC SCANIA Raid Multisport" organise une randonnée VTT et pédestre nocturne le samedi 28 Mars 2020.

PARCOURS :

2 parcours VTT : de 20 km et 40 km environ.

2 parcours pédestres : de 9 et 14 km environ.

Les communes traversées par les parcours pédestre et VTT sont les suivantes : Val du Layon (Saint Aubin de Luigné et Saint Lambert du Lattay), Chalonnnes sur Loire, Chaudefonds sur Layon, Rochefort sur Loire.

CONTACT :

- Site internet : <http://www.lesgriffons.com/>
- Email : matthieu.jarcin@gmail.com
- Inscription individuelle : sur le site internet (formulaire en ligne) ou sur place
- Numéros à appeler en cas d'urgence : **112 ou le numéro communiqué sur les affichages sur place**

REGLEMENT DE PARTICIPATION :

- Il s'agit d'une randonnée sans classement ouverte à toute personne en bonne santé.
- Pour la partie VTT, à toute personne ayant une pratique régulière du VTT et ayant un VTT en bon état de marche.
- Le départ et l'arrivée sont situés au chai du domaine de Michel Blouin, 53 rue du Canal Monsieur 49190 SAINT AUBIN DE LUIGNE.
- Chaque participant doit impérativement se présenter au bureau d'accueil avant de prendre le départ d'un circuit afin d'enregistrer sa présence.
- Suite à cet enregistrement, le départ peut alors se faire librement :
- Entre 18h00 et 21h00 le samedi 28 Mars 2020 pour les randonneurs et pour les VTT.

SECURITE :

- **Equipements de sécurité obligatoire pour les parcours VTT : Port du casque et d'un gilet réfléchissant, Éclairage avant et arrière, dispositif d'avertissement sonore et possession d'un kit de réparation.**
- **Equipements de sécurité obligatoire pour les parcours pédestres : Port d'un gilet réfléchissant et d'un éclairage.**

La position des points de sécurité est indiquée sur le plan officiel présenté au point d'accueil.

Les parcours, ainsi que la position des points de sécurité sont transmis au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le point d'accueil et les points de ravitaillement sont équipés de trousse de premier secours.

En cas d'urgence médicale, ou de blessure, les participants doivent **appeler le 112**.

Les organisateurs mettent également en place un numéro d'appel sur place permettant de joindre un sauveteur secouriste.



Règlement de la RANDONNEE NOCTURNE « Saint Aubin BLACK »

REGLES DE BONNE CONDUITE:

- Les Vététistes et Marcheurs doivent être prudents pour eux et pour les autres.
- Certaines parties du parcours sont sur des terrains privés, l'accès à ces passages est à titre exceptionnel et gracieux de la part des propriétaires.
- Le code de la route, le code forestier, la propriété privée, les autres participants et l'environnement doivent être respectés.
- Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place par l'Organisateur.
- Les chiens sont autorisés sur les parcours pédestres uniquement, mais tenus en laisse.
- Les Vététistes et Marcheurs de moins de 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale. Ceux de moins de 16 ans doivent en plus être accompagnés d'un adulte responsable.
- Chaque participant doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident, et être en mesure de les justifier sur simple demande.
- L'Organisateur « ASC SCANIA Raid multisport » et les communes traversées déclinent toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou équipements individuels personnel ou avec/sur un tiers.
- En cas de non présentation au départ, les droits d'inscription restent acquis à l'Organisation. Uniquement pour des raisons médicales et sur envoi d'un courrier avec justificatif, ces droits peuvent être partiellement remboursés.
- En cas d'annulation d'épreuve pour raison de force majeure, les droits d'inscription restent acquis à l'Organisation.
- Les participants autorisent l'Organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet, des photos et des vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

INSCRIPTIONS :

Dates d'inscriptions et conditions :

- Les inscriptions se font au préalable en ligne sur notre site internet (<http://www.lesgriffons.com>) jusqu'au vendredi 20 Mars 2020 à minuit. Ces pré-inscriptions permettent de bénéficier d'un tarif réduit (voir § droits d'inscription).
- Les pré-inscriptions seront closes le jeudi 26 Mars 2020 à minuit. Les participants pourront alors s'inscrire sur place, moyennant un tarif normal.
- Les inscriptions sur place se feront le samedi 28 Mars 2020 de 17h30 à 20h30.
- L'inscription est définitive à réception du paiement des droits d'inscription. Il ne sera pas envoyé de confirmation d'engagement pour les inscriptions à l'avance.

EMARGEMENT DE PRESENCE :

- Avant de prendre le départ, chaque participant doit se présenter au bureau d'accueil pour enregistrer sa présence et valider les démarches administratives.
- Heures d'ouverture du bureau d'accueil : de 17h30 à 20h30



Règlement de la RANDONNEE NOCTURNE « Saint Aubin BLACK »

DROITS D'INSCRIPTION :

- Chaque participant devra s'acquitter des droits de participation individuelle.
- Il n'y a pas de tarif de groupe. Cependant, les frais de gestion des inscriptions en ligne sont dégressifs suivant le nombre de participants s'inscrivant en groupe.

VTT ou Randonneur	Pré-inscription en ligne*	Inscription sur place
Tarif individuel	8€	12€
<12 ans	4€	4€
Assiette froide	inclus	inclus

* : hors frais de gestion des inscriptions en lignes, voir les Conditions d'inscriptions.

- Le paiement des droits d'inscription se fait par règlement en virement électronique sécurisé pour les inscriptions en ligne.
- Pour les inscriptions sur place, le paiement des droits peut se faire soit par chèque libellé à l'ordre de "ASC SCANIA", soit en espèce.
- Le paiement des droits d'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, ainsi que l'organisation, en cas de nécessité.
- Le règlement applicable lors de l'événement sera affiché au bureau d'accueil.

En cas d'annulation de l'épreuve fortuite et indépendante de la volonté de l'organisation (arrêté préfectoral, mairie...etc) les droits d'engagements seront remboursés avec une déduction de 0,50€ pour les frais de transaction bancaire.

* loi informatique et libertés :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : teamgriffon@gmail.com
En aucun cas, ces données ne seront utilisées à des fins commerciales.

ASC SCANIA Raid Multisports, le 25/02/2020